



# Bien vivre ensemble.

Le problème du stationnement dans notre résidence.

Notre copropriété est confrontée à une problématique de parking, liée à un accroissement du nombre de véhicules par foyer et à des comportements individuels qui entraînent des nuisances collectives.

Le respect des quelques règles suivantes permettrait, sans autre mesure plus contraignante, d'apporter une solution facile et efficace :

- ✓ Ne pas stationner sur les places identifiées « privées » qui appartiennent aux propriétaires et qui doivent en garder la jouissance à tout moment
- ✓ Maintenir les 2 places « invités » à un usage ponctuel et non permanent
- ✓ S'assurer que les invités stationnent leur véhicule correctement, sans emprunter une place « privée » ou gênante pour la circulation
- ✓ Ne pas stationner de véhicule le long du mur de la maison située à l'arrière du parking. Les propriétaires des places privées rencontrent des difficultés, voir des impossibilités, à se stationner
- ✓ Dans la rue Camille Claudel ou sur les 2 places A Rodin et JA Houdon, veiller à limiter le nombre de véhicules pour ne pas entraver la circulation ou l'accès des autres propriétaires
- ✓ Au-delà des emplacements possibles, utiliser les places libres situées dans la rue Cadelon.

Le bien vivre ensemble repose sur le respect mutuel, aussi si chacun s'impose ces règles, nous pourrions continuer à vivre agréablement notre « copropriété » en évitant des troubles de voisinages !

Nous vous remercions,

L'ASL, septembre 2021